



Mon responsable commercial empesté mon véhicule d'odeur de tabac après avoir fumé dehors, que faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 4 mars 2013

Bonjour,

Mon responsable commercial m'accompagne lors de rendez-vous avec des clients. Pour ce faire, nous utilisons mon véhicule de fonction. Dès que l'on fait un arrêt, il sort de la voiture et fume, puis remonte dans la voiture avec cette forte odeur de tabac qui s'imprègne sur mes vêtements et dans ma voiture.

Étant ancien fumeur cela m'est devenu vraiment insupportable.

Que puis-je faire ?

Merci

Réponse :

[La cassation sociale du 29 juin 2005](#) établit la responsabilité de l'employeur dans la protection de ses salariés ou d'un responsable hiérarchique direct du salarié, contre le tabagisme passif. Cette obligation impose donc, aux différents protagonistes la mise en place d'une protection des salariés envers les substances cancérogènes et toxiques de la fumée du tabac.

Dans votre situation, il serait bon de rappeler cette obligation de manière diplomate à votre supérieur hiérarchique en lui demandant de bien vouloir s'astreindre à ne pas fumer lors de vos déplacements.

Dans le cas contraire, vous serez en droit d'en informer votre direction en lui expliquant que ce genre d'attitude peut vous mettre en situation d'utiliser [votre droit de retrait](#) et ce, dans le but de protéger votre santé contre les méfaits des effluves de fumée.